



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

**Projet de loi portant
introduction d'un dispositif
d'aides pour les clubs de
sport affiliés auprès d'une
fédération sportive agréée et
portant modification de la loi
du 29 juillet 2023 portant
création de l'Institut national
de l'activité physique et des
sports**

Commission des Sports
20 juillet 2026

 **LËTZEBUERGLIEFTSPORT**

Les clubs de sport

Les clubs de sport sont essentiels

- ➔ Pratique sportive pour enfants, jeunes et adultes
- ➔ Santé et prévention
- ➔ Éducation et valeurs
- ➔ Intégration, inclusion et cohésion sociale
- ➔ Sport de compétition et développement du sport de haut niveau

Mais le modèle est sous pression

-  Baisse du bénévolat
-  Charge administrative croissante
-  Exigences accrues en matière de sécurité, d'intégrité et de gouvernance

L'accord de coalition 2023 - 2028

« Le Gouvernement renforcera les ressources des clubs sportifs pour développer ainsi l'offre sportive et pour améliorer l'encadrement de leurs membres de tous âges et niveaux. Le Gouvernement soutiendra également les clubs sportifs dans le développement des programmes d'activité physique et de sports axés sur la promotion de la santé physique et mentale des participants de tous âges, dans le but de promouvoir la diversité et l'inclusion. »

« Le Gouvernement favorisera le développement organisationnel, la qualité et le développement de l'offre sportive des clubs en réformant l'actuel subside Qualité+ . »

Le projet de loi

Un nouveau dispositif d'aides
adapté aux réalités des clubs
d'aujourd'hui :

« Mäi Veräin lieft Sport »

Les 4 piliers de la réforme « Mäi Veräin leeft Sport »

**Promouvoir l'intégrité
dans le sport**

**Améliorer la qualité
de l'encadrement**

**Développer l'offre sportive
pour toute la population**

**Renforcer les clubs
dans leur
organisation,
gouvernance
et gestion**

Mäi Veräin lieft Sport : Sport et Société + une aide au choix

Il n'existe pas un seul modèle de club. Cette réforme respecte et soutient la diversité du paysage sportif luxembourgeois :

Une aide pour tous les clubs :

Sport et Société

Valorisation de l'impact social, éducatif et communautaire des clubs

+

Une aide au choix selon le modèle du club :

Qualité+

*Forfait par licencié
Aide adaptée aux clubs à
fonctionnement bénévole*

OU

Pro+

*Basée sur les présences réelles
pour les clubs souhaitant se
professionnaliser*

Mäi Veräin lieft Sport : Promouvoir l'intégrité dans le sport

Des engagements pour renforcer l'intégrité dans le sport.

Pour bénéficier des aides, chaque club s'engage à :

- Contrôler les casiers judiciaires des cadres techniques concernés par la demande
- Nommer et maintenir en fonctions un point de contact « intégrité »
- Signer les chartes nationales de safeguarding et d'éthique dans le sport

Aide Sport et Société

Composante	Aspect valorisé	Points attribués	Plafond par saison
1. Valorisation du bénévolat	Heures prestées par les bénévoles au club ou à la fédération	Forfait par bénévole selon tranche d'heures	5.000 points par club
2. Création d'emplois	Cadres qualifiés employés par les clubs	5.000 points pour le premier ETP 2.500 points pour chaque ETP additionnel	15 ETP par club
3. Promotion de l'intégrité dans les clubs	Formation du point de contact « intégrité »	50 points par heure de formation spécifique suivie par le point de contact « intégrité »	24 h par club
4. Promotion de la vie associative, de la santé et de la cohésion sociale	Pratique collective organisée sans cadre technique qualifié	10 points par heure de pratique collective organisée par le club	200 h par club

Aide Sport et Société

Composante	Aspect valorisé	Points attribués	Plafond par saison
5. Promotion de l'inclusion par le sport	Pratique encadrée avec sportif licencié S.O.L. ou L.P.C.	40 points par heure de pratique encadrée par au moins un cadre technique qualifié	300 h par club
6. Développement du sport de haut niveau	Licenciés prometteurs ou méritants désignés par le C.O.S.L.	2.500 points par licencié	600 athlètes au niveau national
7. Développement du sport paralympique	Licenciés prometteurs ou méritants désignés par le L.P.C.	2.500 points par licencié	25 athlètes au niveau national
8. Coopération avec les structures d'éducation et d'accueil	Heures prestées dans un service d'éducation et d'accueil	60 points par heure prestée par un cadre technique qualifié encadrant au moins 8 participants	100 h par club

Qualité+ et Pro+ : Mêmes exigences de qualité

Quelle que soit l'aide choisie, les mêmes principes s'appliquent :

- ➔ **Tous les âges, tous les sports** : Ouverture à l'ensemble des catégories d'âge et des disciplines sportives
- ➔ **Implication des fédérations** : Possibilité de contrôle sur les licenciés déclarés
- ➔ **Un encadrement de qualité** : Valorisation de la formation par la vérification de la licence INAPS

Aide Qualité+ : Une formule forfaitaire pour les clubs à fonctionnement majoritairement bénévole

Ce qui change par rapport à l'ancien dispositif :

➔ Fin du « tout ou rien »

- Un entraîneur non qualifié ne remet plus en cause l'éligibilité de tout le club.
- Chaque groupe d'entraînement devient éligible s'il réalise au moins 30 h d'activité sportive par saison et s'il est encadré par au moins un cadre technique qualifié ($\geq$ LUXQF3).

➔ Nombre de licenciés pris en compte par groupe d'entraînement

- 20 licenciés par cadre technique qualifié ($\geq$ LUXQF3)
- +10 licenciés par assistant LUXQF1 ou LUXQF2, mais max. 30 licenciés par cadre qualifié

➔ Montant et plafond

- 200 € par licencié par saison (montant indexé)
- Plafond de 40.000 € par club par saison

Aide Pro+ : Pour les clubs souhaitant se professionnaliser

Le bénévolat reste le cœur du mouvement sportif.

En même temps, certains clubs ont atteint un niveau d'activité qui nécessite, en complément du bénévolat, un encadrement indemnisé ou professionnel.

- Un modèle déjà présent dans le sport luxembourgeois : Bénévoles, indemnisés et professionnels travaillent déjà ensemble au COSL, dans les fédérations et dans certains grands clubs.
- Un soutien à l'encadrement technique et administratif : Pro+ valorise les cadres techniques, mais aussi les cadres administratifs qui assurent la gestion et le développement des clubs.
- Des métiers du sport plus attractifs avec des rémunérations équitables, fondées sur des critères clairs.
- Des clubs qui peuvent se développer : Pro+ donne un cadre aux clubs qui souhaitent élargir leur offre sportive et renforcer leur organisation.

Aide Pro+ : Pour les clubs souhaitant se professionnaliser

Deux principes structurants :

- Le calcul repose sur les **heures prestées par les cadres techniques et sur les licenciés effectivement présents** aux activités sportives du club.
- Les aides sont exclusivement **destinées** à rémunérer les **cadres techniques et administratifs**.

Aide Pro+ : Pour les clubs souhaitant se professionnaliser

Détails concernant le calcul du montant maximal théorique de l'aide :

→ Montant max. théorique pour rémunérer les cadres techniques

- Maximum de 80 € par heure d'entraînement éligible
 - 20 €/h par cadre technique qualifié encadrant au moins 3 licenciés
 - 5 €/h par licencié présent

→ Montant max. théorique pour rémunérer des cadres administratifs

- 1,5 € par heure par licencié présent aux entraînements éligibles

→ Pas de plafond global par club

- **Mais** : l'aide reste limitée aux montants effectivement déboursés par le club pour rémunérer les cadres techniques et administratifs.

Aide Pro+ :

Pour les clubs souhaitant se professionnaliser

Utilisation des aides :

- ➔ L'aide reste limitée aux montants effectivement déboursés par le club pour rémunérer les cadres techniques et administratifs.
- ➔ **Les plafonds horaires remboursables varient selon les profils des cadres**
 - ➔ Le statut de l'intervenant
 - Indemnisé ou salarié
 - ➔ Les qualifications
 - Niveau LUXQF avec licence INAPS active
 - Qualification scolaire
 - ➔ Les compétences linguistiques (critères non éliminatoires)
 - B1 en luxembourgeois
 - B1 en allemand ou en français
 - ➔ L'expérience professionnelle
 - Prise en compte pour les intervenants salariés
- ➔ **Plafonds horaires en relation avec les profils des cadres : entre 6,15 € et 78,50 €**

Aide Pro+ :

Pour les clubs souhaitant se professionnaliser

Exemple de profil d'un club :

- Offre du club : 40 h par semaine d'activité sportive sur 40 semaines
 - Hypothèse de 19.200 heures de présence des licenciés encadrés par des cadres techniques qualifiés
 - Montant max. théorique de **128.000 € pour cadres techniques**
 - Montant max. théorique de **28.800 € pour cadres administratifs**

→ Exemple d'utilisation pour cadres techniques

Profil potentiel des cadres techniques	Plafond
1 cadre technique employé temps plein, LUXQF4, BAC, avec langues et 16 ans d'expérience	83.056 €
1 cadre technique indemnisé travaillant 500 h par saison, LUXQF4, sans langues	13.840 €
1 cadre technique indemnisé travaillant 300 h par saison, LUXQF3, avec langues	7.428 €
1 cadre technique indemnisé travaillant 250 h par saison, LUXQF2, avec langues	3.007 €
1 cadre technique indemnisé travaillant 200 h par saison, LUXQF1, sans langues	1.230 €
TOTAL	108.561 €

→ Exemple d'utilisation pour cadres administratifs

Profil potentiel des cadres administratifs	Plafond
1 cadre administratif employé 40%, LUXQF5, BAC, avec langues et 3 ans d'expérience (ca. 35,35 €/h)	24.321 €
1 cadre administratif indemnisé travaillant en tout 150 h par saison, LUXQF2, sans langues (10,46 €/h)	1.569 €
1 cadre administratif indemnisé travaillant en tout 100 h par saison, LUXQF2, avec langues (ca. 12,03 €/h)	1.203 €
TOTAL	27.093 €

Comparaison entre les aides Qualité+ et Pro+

Exemple concret de notre exemple :

- Offre du club : 40 h par semaine d'activité sportive sur 40 semaines avec en tout 19.200 heures de présence des licenciés et d'entraîneurs qualifiés
- 150 licenciés

➔ Aide Qualité+ : 30.000 € indépendamment des dépenses effectivement engagées

- 150 licenciés
- Aide de 200 € par licencié

➔ Aide Pro+ : Montant max. théorique de 156.800 € sur base des dépenses effectivement engagées

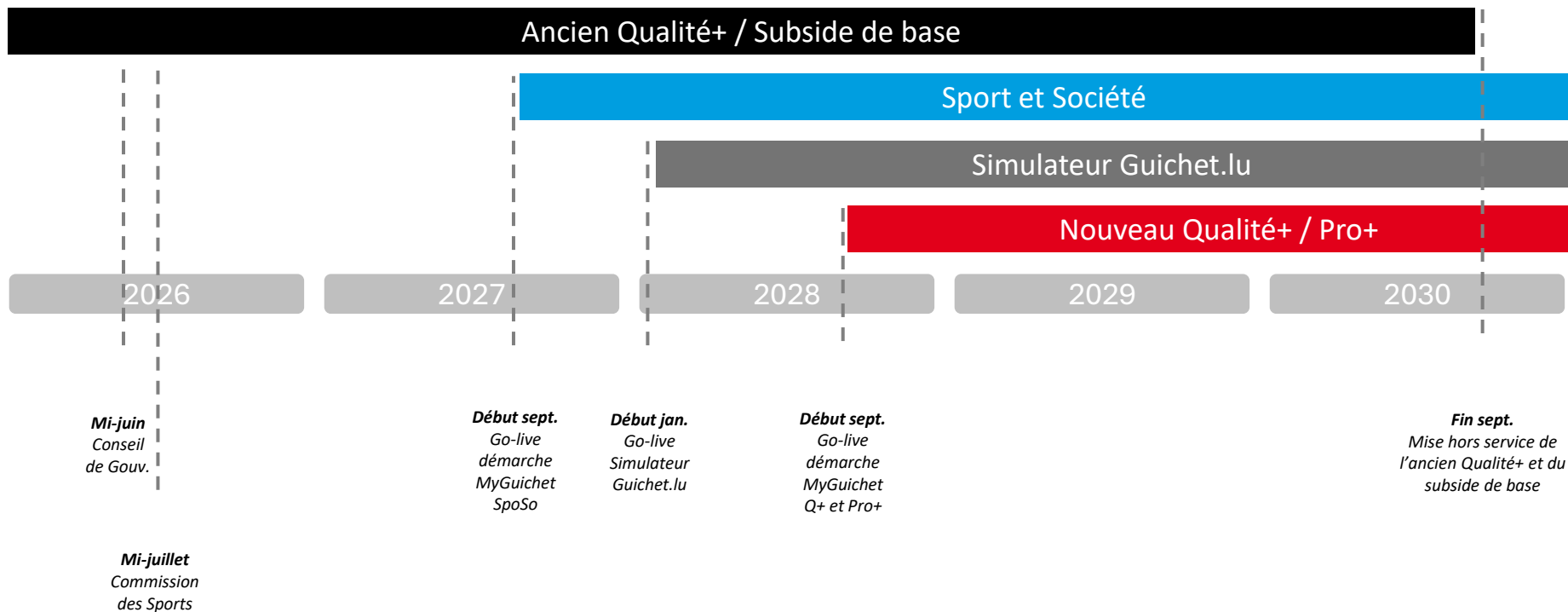
- Montant max. théorique de 128.000 € pour cadres techniques
- Montant max. théorique de 28.800 € pour cadres administratifs

Modification de la loi du 29 juillet 2023 portant création de l'INAPS

Création de bases légales nécessaires à la mise en œuvre du nouveau dispositif d'aides :

- ➔ Consécration dans la loi de dispositions jusqu'à présent prévues par le règlement grand-ducal modifié du 20 mai 2021 conformément à la hiérarchie des normes
 - ➔ les formations initiales et continues
 - ➔ les différents niveaux de formation
 - ➔ les licences INAPS rattachées aux brevets, brevets d'État et homologations nationales
- ➔ Base légale pour les échanges nécessaires à la gestion et au contrôle des aides

Timeline du déploiement des différents subsides



Durant une phase de transition, le système actuel demeure applicable afin de garantir aux clubs le temps nécessaire à une adaptation progressive au nouveau cadre.

Stratégie d'information

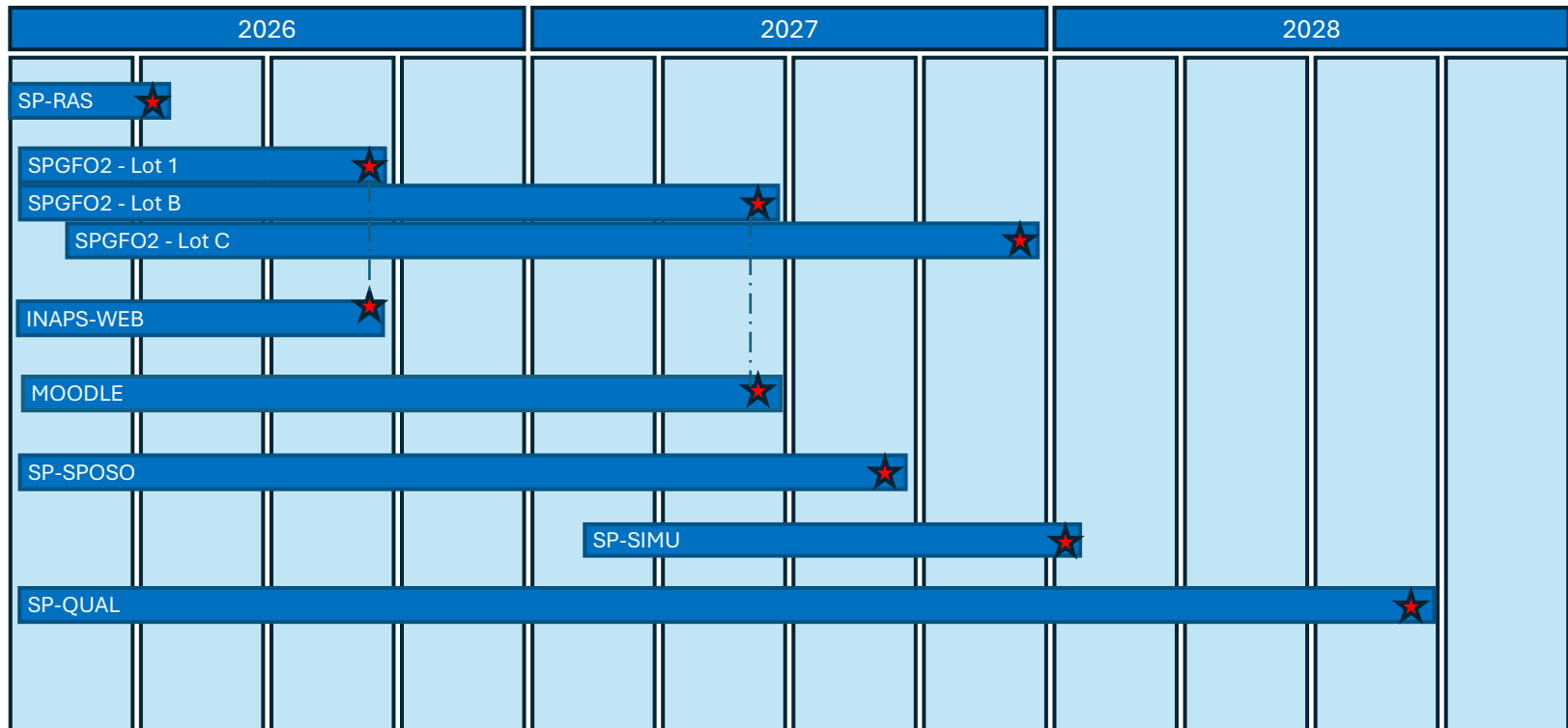
➔ Première phase – Préparation

- Réunions avec les fédérations à ce sujet prévues après la rentrée
- Élaboration d'une stratégie commune d'information des clubs
- Élaboration de matériel d'information

➔ Deuxième phase - Déploiement

- Point de contact au Ministère des Sports et à l'INAPS
- Réunions d'information pour les clubs
- Formations pour les responsables Pro+ des différents clubs

Élaboration du système informatique avec le CTIE



★ Mise en service

Les 4 piliers de la réforme « Mäi Veräin lieft Sport »

**Promouvoir l'intégrité
dans le sport**

-> **Condition préalable
pour tous les subsides**
-> **Sport et Société**

**Améliorer la qualité
de l'encadrement**

-> **Pro+**
-> **Qualité+**

**Développer l'offre sportive
pour toute la population**

-> **Pro+**
-> **Qualité+**
-> **Sport et Société**

**Renforcer les clubs
dans leur
organisation,
gouvernance
et gestion**

-> **Pro+**

Cette réforme est plus qu'une réforme des subsides

Elle constitue :



un investissement dans la santé publique



un investissement dans le soutien du bénévolat



un investissement dans la cohésion sociale



un investissement dans la qualité du sport



un investissement dans l'avenir du sport luxembourgeois

« Staark Sportsveräiner fir eng staark Gesellschaft »